

Orientation exclusive du Tribunal judiciaire de Valenciennes

Accompagnement Individuel Renforcé



des mis en causes
présentant une addiction



L'Accompagnement Individuel Renforcé (AIR)

L'AIR vise à améliorer la prévention de la récidive des personnes ayant commis une infraction en lien avec une addiction.



Orientation du parquet sur les critères suivants :

- Etre majeur
- Présenter une conduite addictive lors de l'infraction
- Connaître des difficultés d'insertion ou de réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Risque de récidive



Obligations dans le cadre de l'AIR :

- Soins addictologiques et psychologiques
- Produire des analyses biologiques pour justifier du parcours de soins
- « Maintien dans l'emploi »
- Insertion socio-professionnelle

2018

2019

2020

2021

2022

Création du dispositif AIR dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites judiciaires

Extension du dispositif AIR aux auteur(e)s de violences conjugales présentant une addiction dans le cadre d'un contrôle judiciaire

Ouverture du dispositif AIR aux personnes mineures en mesures alternatives aux poursuites judiciaires



Chaque personne inscrite dans le dispositif bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire globale (logement, insertion professionnelle, gestion administrative, accès aux soins) afin de les aider à mettre en œuvre des projets professionnels, personnels, et de les remobiliser dans leur parcours de vie pour qu'elles reprennent confiance en elles.

Dans la cadre des auteurs de **violences conjugales**, un accompagnement psycho-criminologique est mis en place afin de travailler sur la prise de conscience des violences commises, et de déterminer les facteurs de passage à l'acte.

+ 500

personnes
accompagnées

60%

de consommateurs de
produits stupéfiants

40%

de consommateurs
d'alcool

+ 75%

sorties
positives

Contacts

Coordinatrices AIR GENERAL

Eva DELEGLISE

Tél : 06 65 76 44 93

edeleglise@valenciennes-metropole.fr

Jenny HEDBAUT

Tél : 07 61 51 07 67

jhedbaut@valenciennes-metropole.fr

Violences Conjugales

Lennie Cossart

Tél : 07 86 18 79 08

lcossart@valenciennes-metropole.fr

dispositifair@valenciennes-metropole.fr

MIC, 27 avenue des Dentelières
Valenciennes

Arrêt de tram « sous-préfecture »

